

**Chapitre 1 : Être « pro » de la cause des étrangers.  
Enquête dans un groupe local de la CIMADE**

Mathilde Pette

En s'appuyant sur une enquête de terrain réalisée dans un groupe local de la CIMADE situé dans une ville moyenne de province, ce chapitre interroge la notion de professionnalisation au regard d'une forme spécifique de travail habituellement invisible : le travail militant et associatif. Les observations révèlent que le travail militant mis en œuvre dans ces associations – tant par sa nature que par son cadre d'action – s'institutionnalise : il se routinise, se juridicise, s'individualise et se formalise. La place croissante du droit (envisagé à la fois comme outil et comme objet) et de la défense juridique des étrangers dans le travail militant nécessite l'acquisition de compétences, de connaissances et de savoir-faire spécifiques. Les militants se forment au droit, usent d'un vocabulaire spécifique, et leurs savoirs et pratiques s'homogénéisent. C'est alors le recrutement de militants dotés d'un capital culturel élevé qui est favorisé. Les juristes, salariés ou bénévoles, sont aussi nombreux parmi les militants. Ce chapitre montre dans quelle mesure leurs trajectoires individuelles entremêlent logiques de professionnalisation, entendue dans ce cas comme processus de stabilisation professionnelle, et engagement bénévole.

**Chapitre 2 : Les intermédiaires de l'agriculture biologique.  
Retour sur la création d'un marché du travail  
d'encadrement en agriculture**

Frédéric Nicolas

Dans ce chapitre, Frédéric Nicolas fait la sociogenèse d'un marché du travail spécifique : celui de l'encadrement de l'agriculture biologique. La construction de ce marché du travail est saisie à travers l'analyse

de deux processus – professionnalisation agricole et institutionnalisation de l'agriculture biologique – au centre desquels se trouvent l'État et la profession agricole. À rebours des analyses qui voient dans l'agriculture biologique une rupture vis-à-vis du modèle d'agriculture professionnelle hérité de la période de « modernisation agricole », cette contribution vise avant tout à montrer que la reconnaissance de l'agriculture biologique et l'émergence d'un espace d'encadrement des agriculteurs biologiques ne remettent pas fondamentalement en question la cogestion des questions agricoles entre l'État et la profession, ni ne débouchent sur l'émergence d'une profession et d'un encadrement agrobiologique autonomes. Ainsi, l'analyse du recrutement social des agents encadrant les agriculteurs biologiques et l'analyse de la division du travail d'encadrement sur le terrain permettent d'isoler les mécanismes par lesquels se reproduit, à travers l'agriculture biologique, un ordre social et professionnel hérité de la « modernisation agricole ».

### **Chapitre 3 : La professionnalisation des développeurs territoriaux comme mécanisme de production de normes dans l'action publique**

Anne-France Taiclet

Cet article s'attache à rendre compte du processus de consolidation d'un espace du développement des territoires et de la solidification d'un milieu de spécialistes. Un certain nombre d'acteurs tendent en effet à s'affirmer comme des professionnels du développement territorial, en se désignant d'une façon devenue systématique comme exerçant le métier de « développeur ». Les tâches accomplies par ces acteurs, multiples et diversifiées, manifestent un certain flou que la professionnalisation s'efforce de dissiper, notamment à travers le travail d'associations professionnelles. Cependant, derrière le label partagé du développement sont en fait réunis des sous-ensembles qui sont plus juxtaposés que véritablement mélangés. On peut ainsi constater des clivages entre les différentes sortes de praticiens, qui s'observent dans des entreprises de distinction opérées par les acteurs, en particulier de la part de ceux qui se réclament du pôle économique du développement. Saisir les ressorts et les effets de la professionnalisation du groupe et de sa segmentation apporte alors des éclairages sur les modes de production, d'instrumentation et de justification des politiques publiques et la diffusion de normes dans l'action publique territoriale.

### **Chapitre 4 : L'État social actif aux prises avec la professionnalisation des artistes allocataires du RSA**

Luc Sigalo Santos

À partir d'une enquête sur le traitement administratif local d'artistes allocataires du RSA, ce chapitre analyse les logiques de pouvoir

inhérentes aux tentatives bureaucratiques d'objectivation des traits du travail de création. Il met en évidence les incertitudes et controverses qui sous-tendent les essais de définition du « professionnalisme » artistique dans le cadre d'une politique publique d'insertion. L'exploitation croisée d'archives administratives, d'observations et d'entretiens ethnographiques révèle combien les cadres territoriaux et agents d'insertion sont déconcertés face aux projets professionnels de ces usagers, dont les modalités d'organisation temporelles et financières s'accordent particulièrement mal avec l'objectif de retour rapide à l'emploi prévu par le RSA. Ce constat a conduit la collectivité départementale enquêtée à déléguer partiellement la prise en charge de ces usagers à des prestataires spécialisés : ces derniers sont chargés d'évaluer le « réalisme » de leurs projets, puis d'accroître leur « employabilité » en leur apprenant à « se vendre », ou au contraire de les inciter à se diversifier voire à « faire le deuil » de leur vocation. Leur mission consiste également à former les agents d'insertion à la connaissance des métiers artistiques pour leur permettre de faire face à ces usagers, réputés particulièrement exigeants.

### **Chapitre 5 : La haute fonction publique comme marché du travail fermé. Professionnalisation des élites et clôture de l'espace administratif en France et en Grande-Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**

Natacha Gally

Dans la lignée des travaux récents s'interrogeant sur les recompositions professionnelles à l'œuvre au sein de l'État, cette contribution propose de s'intéresser aux logiques de constitution et de régulation de la haute fonction publique en tant que système professionnel. Si les agents de l'État constituent aujourd'hui un objet d'étude légitime de la sociologie des professions, les travaux existants tendent à se concentrer sur les personnels d'exécution ou les agents intermédiaires, laissant de côté les dynamiques de professionnalisation des élites administratives. En s'appuyant à la fois sur la sociologie néo-wébérienne des professions et sur la littérature sur les marchés du travail comme construction politique, nous comparons les processus de construction des marchés du travail des hauts fonctionnaires en France et en Grande-Bretagne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusque dans l'entre-deux-guerres. Tout en rappelant les enjeux communs entre ces deux cas – notamment l'institutionnalisation du concours comme principal mode de recrutement légitime et la monopolisation de cette voie d'accès par des établissements d'enseignement supérieur réservés à une élite sociale – l'étude du processus de « fermeture vers l'extérieur » de la haute fonction publique conduit à mettre au jour deux mécanismes contrastés de professionnalisation, que nous appelons respectivement « professionnalisation par le centre » et « professionnalisation par mimétisme corporatiste ». Pour autant,

ces processus ne débouchent pas sur la constitution d'un marché unifié de la haute fonction publique. Le modèle du « généraliste » contribue au contraire à pérenniser les frontières organisationnelles et professionnelles internes à cet espace professionnel segmenté. L'architecture du marché des hauts fonctionnaires repose dans les deux pays sur des lignes différentes, principalement ministérielles dans le cas britannique et corporatistes dans le cas français, dessinant deux types contrastés de marché du travail administratif.

## **Chapitre 6 : Les trois usages de la notion de « professionnalisation » dans la formation des cadres intermédiaires de l'État**

Olivier Quéré

Ce chapitre vise à questionner les usages de la catégorie de « professionnalisation » dans la formation des fonctionnaires. En prenant appui sur le cas des Instituts régionaux d'administration, qui forment les cadres intermédiaires de l'État, cette contribution montre que la notion de « professionnalisation » se trouve à la croisée d'enjeux et de compromis portant sur la place et le rôle attendus de ces agents. La variation des échelles d'analyse met en évidence trois usages de la notion. Sur le plan administratif d'abord, la « professionnalisation » constitue un enjeu dans la compétition qui se joue entre ministères en charge de la formation des attachés. À l'échelle des programmes de formation ensuite, la notion est mobilisée pour promouvoir des savoirs généraux qui, comme le « management », sont transposables dans diverses sphères administratives. Au niveau des élèves enfin, la « professionnalisation » est un des éléments du travail socialisateur que l'institution fait peser sur l'ethos professionnel des individus. L'étude de ces usages de la « professionnalisation » dans les IRA éclaire finalement les façons dont se construisent la position et les dispositions des cadres intermédiaires dans la hiérarchie de l'État.

## **Chapitre 7. Contester l'ordre professionnel. Les raisons de l'engagement réformateur policier**

David Pichonnaz

Nous rendons compte de l'engagement de policiers ayant mis en place, en Suisse, des stratégies visant à réformer leur profession. L'analyse s'intéresse à l'intériorisation et l'activation de dispositions à la contestation professionnelle, en étudiant les trajectoires sociales et professionnelles de ces réformateurs, ainsi que les contextes spécifiques au sein desquels ils agissent. L'article montre que l'engagement réformateur a pu être rémunérateur en termes de carrières dans certains contextes. En outre, les inclinations à reconnaître la valeur du capital culturel ou à en détenir, qui peuvent précéder l'entrée dans le métier ou se développer dans le cours de la carrière, ont des impacts multiples sur la constitution des habitus réformateurs. D'abord, dans

un contexte de refonte de la formation initiale, la confrontation avec des savoirs exogènes a alimenté le contenu du projet réformateur. En outre, un nécessaire travail de codification des savoirs professionnels a débouché sur la création de nouveaux réseaux de professionnel-le-s. Les échanges de savoirs, les mises en réseau, ainsi que la circulation des idées ont joué un rôle majeur dans le contenu qui a été donné au projet et dans le développement de vocations réformatrices. Toutes les opportunités de nouer des liens avec d'autres professionnel-le-s et d'autres institutions, puisqu'elles contraignent les acteurs à se confronter à des points de vue alternatifs, apparaissent comme centrales dans l'acquisition de dispositions réformatrices.

## **Chapitre 8 : Les céramistes d'art contre « l'État » : la confrontation comme troisième voie de professionnalisation**

Flora Bajard

Les normes de professionnalité du groupe des céramistes d'art, apparu au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, entrent en dissonance avec la définition de l'art telle qu'elle est établie institutionnellement en France. Dans ce cadre, la céramique reste considérée comme un artisanat d'art par de nombreux agents de ces administrations, et au mieux, comme un art mineur. En contrepartie, certains céramistes et organisations professionnelles tentent de redéfinir la définition institutionnelle de l'art *via* le recours au droit (procès contre l'organisme de sécurité sociale des artistes, la Maison des artistes, recours à l'expertise juridique, lobbying législatif). Dans une logique hétéronome, c'est donc bien à l'État qu'ils font appel pour faire reconnaître, enregistrer et mettre en forme l'autonomie professionnelle. Cette tentative de transformation de certaines catégories institutionnelles passant par la confrontation juridique s'apparente donc à une troisième voie de professionnalisation, qui constitue une alternative à la mise en conformité avec les normes existantes aussi bien qu'à l'invention de normes nouvelles. Les résultats proposés sont issus d'une recherche doctorale réalisée entre 2009 et 2014 sur les céramistes d'art en France. Elle repose sur des matériaux à dominante ethnographique (entretiens menés avec des céramistes et responsables institutionnels, observations réalisées dans les lieux de vie et de travail), mais aussi sur une enquête quantitative et l'exploitation d'archives.

## **Chapitre 9. Se professionnaliser avec ou contre l'État : le metteur en scène entre revendications sectorielles et institutionnalisation du théâtre public**

Marjorie Glas

Ce chapitre porte sur la professionnalisation du théâtre public français entre les années 1970 et 1980 en France. Il entend s'intéresser au rôle spécifique d'intermédiaire entre État et champ théâtral qu'a

pu jouer le Syndicat National des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) dans ce processus.

Le secteur théâtral public s'est construit, en France, dans un aller-retour constant entre initiatives d'acteurs professionnels locaux et soutien financier et logistique public. Ainsi, l'implantation de troupes permanentes sur le territoire français postulant l'idée d'un théâtre populaire, éducatif et émancipateur a été, dès l'après-guerre, soutenue par une politique étatique volontariste (Dubois, 1999) à travers le financement et l'institutionnalisation progressive du secteur. À partir du milieu des années soixante, le secteur se transforme en profondeur : il s'autonomise progressivement du champ éducatif et se tourne vers des problématiques esthétiques renouvelées par l'influence internationale d'auteurs comme Brecht (Mortier, 1986) et l'émergence de nouveaux acteurs au sein du champ (Proust, 2006). La figure du metteur en scène, aux ressources politiques, relationnelles et intellectuelles fortement monétisées dans le champ en train de se constituer, va peu à peu s'imposer au centre du dispositif de consécration professionnelle.

Le SYNDEAC, fondé en 1971 et composé de directeurs de théâtres publics, va contribuer à asseoir l'hégémonie du metteur en scène au sein du processus de professionnalisation du secteur théâtral : le syndicat va jouer un rôle d'intermédiaire qui contribuera non seulement à affirmer sa propre position dominante, mais également à réaffirmer le rôle de l'État dans la consécration et la hiérarchisation artistique et institutionnelle des carrières. C'est ce que ce chapitre va s'attacher à montrer. Les metteurs en scène s'imposent à la tête du syndicat à partir de la fin des années 70 ; le SYNDEAC va porter leurs revendications auprès des personnels salariés et des services du ministère de la Culture. À travers la réglementation des formations culturelles et artistiques, l'imposition de grilles salariales hiérarchisées, la défense de la fonction créatrice du metteur en scène, le syndicat va modeler le secteur professionnel en inscrivant le metteur en scène au cœur du dispositif professionnel et artistique du théâtre public (il cumule ainsi des fonctions de production, prescription et distribution [Becker, 1988]). À travers un système de subventionnement et de reconnaissance institutionnelle agréé par le SYNDEAC, l'État va accompagner la mise en place de nouvelles normes esthétiques et de nouveaux critères d'entrée et de maintien dans le champ théâtral favorisant encore une fois la figure du metteur en scène, au détriment de celles du comédien ou de l'animateur socio-culturel, alors hiérarchiquement sur le déclin.

Pour étayer ce chapitre, nous aurons recours au terrain de notre thèse de doctorat, qui porte sur l'évolution de l'engagement civique des metteurs en scène de théâtre entre 1950 et 1990. L'étude prosopographique des trajectoires d'une trentaine de metteurs en scène entre 1960 et 1990 alliée au dépouillement des archives du SYNDEAC entre sa

création et le début des années 80 nous permet de visualiser à la fois les types de carrières réussies en regard d'un positionnement esthétique et institutionnel et l'importance du SYNDEAC et du rapport à l'État dans ces réussites. Les archives du SYNDEAC donnent en effet un excellent aperçu du travail de coopération comme de lutte que le syndicat mène auprès de l'État. Elles éclairent également le rapprochement progressif du Syndicat et des services étatiques à partir du milieu des années 80 à travers la personnalité de ses présidents successifs.